

entre une MIRE, qui a une mission de service public déléguée et le service de l'emploi local soit efficace ? Ne pourrait-on pas en faire un enjeu de nouveaux contrats de coopération avec des indicateurs négociés et évaluer selon des bassins et des procédures de concertation ? Cela pourrait aussi passer via des plans d'action annuels que les MIRE doivent présenter aux chambres Emploi-Formation. Pourriez-vous faire le point sur ce dossier, sur la ligne politique qui est la vôtre ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Monsieur le Député, j'attends du service public de l'emploi que les 11 MIRE agréées poursuivent leur collaboration étroite au cours des prochains mois pour accompagner les demandeurs d'emploi en bonne intelligence au regard du profil et des difficultés propres à chacun. Un objectif chiffré a en effet été imposé ces dernières années. Si le côté contraignant a d'abord pu hérisser, il faut savoir que le FOREm et les MIRE ont beaucoup travaillé pour essayer de renforcer leur collaboration et cela a aussi contribué à créer des synergies qui n'existaient pas ou trop peu auparavant ; cela a contribué à fluidifier et à augmenter la qualité des échanges au bénéfice des chercheurs d'emploi et donc ces bonnes pratiques doivent quand même être maintenues. Dans certains bassins toutefois la contrainte a contribué à braquer davantage.

Ce sentiment a également été renforcé par l'absence de prise en compte des réalités sous-régionales dans le pourcentage identique de demandeurs d'emploi orientés vers les missions régionales pour l'emploi. C'est pour cela que j'ai invité chacune des MIRE et des services relations aux opérateurs du FOREm à travailler en sous-région pour essayer de se fixer des objectifs communs, pour renforcer leur collaboration. Les nouveaux contrats de coopération sont bien entendu, de manière très concrète, de fixer un cadre et des balises entre les deux parties.

Des contacts ont déjà été pris, sont en cours dans les territoires pour essayer d'objectiver et de fixer les modalités pratiques de fonctionnement ; le FOREm et les MIRE sont conscientes, l'un et l'autre des enjeux. L'élaboration des plans d'action 2020 des MIRE et les réunions techniques qui ont jalonné, ce mois de janvier, entre le SPW, les MIRE et le FOREm et aussi l'inter-MIRE, ont été autant d'occasions de rappeler ces objectifs. Enfin, la collaboration entre le FOREm et les MIRE s'inscrira également de façon plus large, ne l'oublions pas, dans le cadre d'une réforme sur l'accompagnement que je vous présenterai prochainement.

M. le Président. - La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). - Merci à Mme la Ministre pour sa réponse. J'y reviendrai dans le cadre d'une autre question sur le rôle des bassins et notamment sur la politique un peu différente entre la politique wallonne, au sens général, qui devrait tracer le cadre et puis, des objectifs que l'on peut se donner dans les sous-territoires puisque la réalité – comme je le dirai dans ma question tout à l'heure – est fort différente entre le Brabant-Wallon et le Borinage, que je connais particulièrement bien. À ce niveau-là, je me réjouis que l'on puisse travailler en ce sens.

(M. Disabato, Vice-président, prend place au fauteuil présidentiel)

**QUESTION ORALE DE M. LEGASSE À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LA FAILLITE DES MAGASINS ORCHESTRA-
PRÉMAMAN »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Legasse à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la faillite des magasins Orchestra-Prémaman ».

La parole est à M. Legasse pour poser sa question.

M. Legasse (PS). - Madame la Ministre, il y a quelques semaines, le groupe français Orchestra-Prémaman annonçait un durcissement de son vaste plan de restructuration entraînant la fermeture de nombreux magasins en Belgique. Fin 2019, il était question de la fermeture d'une douzaine de magasins mais ce chiffre s'élève désormais à 34, dont plus de 10 en Wallonie. Le commerce en ligne et, dans une moindre mesure, le marché de la seconde main ont fortement fait baisser les achats dans les enseignes de vente pour la petite enfance.

Madame la Ministre, avez-vous plus de détails sur les repreneurs ou la reprise potentielle ? Avez-vous une idée plus précise des magasins qui fermeraient et de ceux qui, à l'inverse, resteraient ouverts en Wallonie ? Enfin, que peut faire le Gouvernement pour soutenir les travailleurs qui perdront leur emploi ? Une cellule de reconversion, par exemple, a-t-elle été envisagée ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Monsieur le Député, je vous remercie pour l'intérêt que vous portez pour la question et pour les travailleurs dans des

situations vraiment difficiles. Des pistes de reprise de 19 des 22 magasins concernés, pour la deuxième vague de fermeture des magasins Orchestra-Prémaman, semblent effectivement se dessiner mais la procédure judiciaire impose la confidentialité.

Selon les informations qui m'ont été communiquées, fermeraient en Wallonie : les magasins situés à Eupen, Jemappes, Hornu, Gembloux, Liège-Médiacité, Saint-Georges, Fléron, Huy, Messancy, Auvelais, Mouscron. Il faut aussi ajouter à cette liste les magasins de Herstal et de Nivelles qui font partie de la première vague de fermetures, qui a eu lieu fin 2019. Resteraient ouverts les magasins de Froyennes, Gosselies, Tubize, Huy partiellement, Jambes, Verviers, Anderlues, Boncelles, Marche-en-Famenne, Libramont, Braine-l'Alleud, Charleroi, Rocourt, Wavre et La Louvière.

En Flandre, il n'y aura plus d'enseigne Orchestra-Prémaman, hormis à Mechelen, sous la forme d'un *outlet*.

Le siège social du groupe Orchestra-Prémaman étant situé à Bruxelles, c'est Actiris qui gère la restructuration et qui a déjà mis en place une cellule pour l'emploi. Vu l'étalement géographique et aussi temporel des licenciements, la dynamique d'accompagnement des cellules de reconversion est difficile à mettre en place. C'est pour cela que les organisations syndicales ont plutôt opté – vous savez que les cellules de reconversion se créent à leur demande, c'est une option qu'ils activent ou pas – pour une solution d'outplacement individuel.

Le conseil d'entreprise a confié la mission d'outplacement à la société Travvant. Le FOREm participera néanmoins au comité d'accompagnement de la cellule pour l'emploi et, en fonction des besoins, proposera, le cas échéant, des actions d'accompagnement aux travailleurs licenciés concernés.

Je suis évidemment attentive à ce dossier et je mettrai tout en œuvre pour que chaque travailleur puisse être accompagné le plus efficacement possible.

S'il y a une reprise de l'enseigne, on s'en réjouit pour les travailleurs. Néanmoins, le travail se poursuit activement.

M. le Président. - La parole est à M. Legasse.

M. Legasse (PS). - Je n'ai pas de réplique particulière, si ce n'est remercier Mme la Ministre pour ses réponses très complètes.

(M. Legasse, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

**QUESTION ORALE DE M. DEMEUSE À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LA RECONVERSION DES TRAVAILLEURS ET
L'AVENIR DU SITE DE LA CENTRALE
NUCLÉAIRE DE TIHANGE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Demeuse à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la reconversion des travailleurs et l'avenir du site de la centrale nucléaire de Tihange ».

La parole est à M. Demeuse pour poser sa question.

M. Demeuse (Ecolo). - Madame la Ministre, selon la loi de sortie du nucléaire, la centrale nucléaire de Tihange doit arrêter définitivement son activité de production d'électricité en 2025. La fermeture du premier réacteur est même prévue pour 2023, et c'est demain.

On le sait, cela ne signifie toutefois pas la fin de toute activité sur le site puisque, outre l'entreposage des déchets, dans l'attente d'une solution définitive les concernant, il faudra procéder au démantèlement de la centrale.

Toutefois, il ne faut pas minimiser l'impact de la fin de l'activité nucléaire pour la région hutoise, dont je suis originaire. Il est ainsi essentiel de mettre en place, dès à présent, en concertation avec l'exploitant, un plan de transition tant pour les travailleurs que pour le site en lui-même et pour le dynamisme économique de la région hutoise.

Dès lors, Madame la Ministre, j'ai plusieurs questions ce matin.

La Wallonie réfléchit-elle à une stratégie pour gérer le défi de l'après-nucléaire dans le bassin mosan ?

Quelle stratégie prônez-vous pour le démantèlement de la centrale afin d'assurer à la fois le maintien de l'emploi et de l'activité économique sur le site ? Le cas échéant, prenez-vous des initiatives spécifiques, en concertation avec l'exploitant, pour assurer notamment la reconversion des travailleurs et du site de la centrale ?

Une stratégie similaire à celle mise en place dans la région de Charleroi à la suite de la fermeture de Caterpillar est-elle envisageable, notamment pour créer et/ou dynamiser de nouvelles filières d'emploi ?

Je me réjouis de vous entendre à ce sujet.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.